

Direction Générale

Tél. 05.53.93.47.09

Affaire suivie par Mme Stéphanie BORIE

Réf : SB/FL n° 2017.135

Marmande le 6 juin 2017

Procès-verbal du conseil municipal du Lundi 9 mai 2017

Nombre de conseillers en exercice : 33

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le mardi 2 mai 2017 s'est réuni le lundi 9 mai 2017 à 19 heures 00, dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en sa séance publique, sous la présidence de M. Daniel BENQUET, Maire de Marmande.

Présents : BENQUET Daniel, Maire, LABARDIN Philippe, VALAY Laurence, MANIER Bernard, CALZAVARA Martine, DUBOURG Jean-Luc, JACQUET Josette, CARBONNET Serge, Adjoints, MUNOZ Yolande, BOUGUES Marie-Françoise, CHRISTEN Roland, COUZINEAU Patrick, MAURIN Patrick, ANGELY Lydie, CARRERE-GALDIN Nicole, BALLEREAU Marie-Catherine, MARCHAND Jean-Pierre, CAMPS Brigitte, DALLA SANTA Jean-Christophe, BRETAGNE Karine, SPECOGNA Marilyn, BROUILLON Hervé, MAHIEU Anne, FIGUÈS Fatima, HOCQUELET Joël, CILLIERES Charles, BORDERIE Sophie, CERUTI Michel, GAY Laurent, Conseillers Municipaux –

Absents ou excusés : SCHELCHER-GENEAU DE LAMARLIERE Sylvie, CORREGES Jacqueline, HOSPITAL Michel, VERDIER Alain.

Pouvoirs : de SCHELCHER-GENEAU DE LAMARLIERE Sylvie à LABARDIN Philippe, CORREGES Jacqueline à VALAY Laurence, HOSPITAL Michel à DALLA SANTA Jean-Christophe, VERDIER Alain à CARBONNET Serge.

Yolande MUNOZ est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal du conseil municipal du conseil municipal du 3 avril 2017 est adopté à l'unanimité.

M. le MAIRE annonce que les deux premiers dossiers à savoir la modification du tableau des délégations et élection d'adjoints (es) (dossier n°1) et les indemnités des élus (dossier n°2) sont reportés pour des raisons techniques et juridiques. La parité doit être respectée et cela a été pointé par les services.

Le Conseil Municipal sera convoqué prochainement pour une séance exceptionnelle pour adopter ces deux points.

M. Le Maire souhaite dire quelques mots. Ils sont à mi-mandat. Un bilan rédigé sera mis en forme prochainement.

Les transformations de notre ville comportent trois enjeux :

1. De nouvelles gouvernances et une articulation avec une citoyenneté plus active et plus éduquée. Aujourd'hui une insatisfaction face aux politiques est visible. Il est nécessaire d'inventer des nouveaux outils.
2. La généralisation des usages numériques et des interfaces fonctionnelles avec le plan numérique territorial.

M. Le Maire rappelle que par rapport à ce sujet les premiers regards étaient dubitatifs, incrédules par rapport au numérique. Il souligne que la plateforme e-communication,

e-citoyenneté (interface usagers / administrés) est déployée, déploiement de l'usage numérique entre la citoyenneté et l'administration avec une alimentation régulière des données de chaque administration. Un outil excessivement important a été mis en place l'observatoire socio-économique. Tous les grands instituts vont être en lien avec cet observatoire, il sera possible d'avoir un diagnostic en temps réel. Il cite l'Economie numérique et tous ses champs de formation, avec le concours Garonne Start up, événements BtoB : GAROCaMpDAY'S. Il rappelle que ce sont des journées qui permettent de faire venir des décideurs. Le numérique est un secteur florissant.

3. Tiers Lieux et leur mise en réseau de toutes les branches traditionnelles.

Monsieur le Maire cite l'exemple de cet ingénieur marmandais qui avait fait parler de lui et du territoire en résolvant un petit problème de charnière dans le domaine aéronautique. Il explique que c'est un défi de cet ordre qu'il propose aux administrés.

Il pense qu'il y aura des empêcheurs de tourner en rond, des esprits chagrins pour critiquer des opposants à tout. Mais pour Monsieur Le Maire il faut répondre à l'immobilisme par la dynamique en étant au rendez-vous de nos responsabilités.

M. Le Maire continue en précisant que nous ne sommes pas dans une liste et qu'il faut constater les chiffres et s'en tenir aux faits.

Marmande est dans une ère avec plus de projets d'embauches (200 postes), des projets industriels, des projets commerciaux en centre-ville et en proximité des boulevards, plus une friche visée, plus de logements vacants en centre-ville.

Monsieur Le Maire précise qu'après un immobilisme de 2008 à 2014, place au dynamisme de 2014 à 2020.

Dossier n° 3 Osez Marmande

M. Le Maire présente le dossier et rappelle que le centre-ville de Marmande connaît depuis de nombreuses années un déclin préoccupant dû à plusieurs phénomènes. Cette situation commune à de nombreux centre-ville à l'échelle nationale est analysée dans le rapport de « Revitalisation Commerciale des Centre-ville » rendu public le 20 octobre 2016 et réalisé par l'Inspection Générale des Finances et le Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable.

Le Centre-ville Cœur de vie – projet de requalification global est au cœur du projet municipal de mandature 2014-2020 et entend revitaliser le centre par des aménagements importants notamment la requalification de la place du marché et la liaison de la ville.

La commune a fait le choix de renforcer l'attractivité pour le centre-ville de Marmande, principal centre urbain entre la métropole de Bordeaux et l'Agglomération d'Agen avec pour enjeux les axes suivants :

- Favoriser de nouvelles habitudes d'ancrage et éviter les situations de passage
- Construire une véritable attractivité et affirmer la ville comme pôle de centralité et d'attractivité
- Améliorer la fonctionnalité de la ville, qualité de vie pour les habitants et les visiteurs, qualité d'accueil et de service pour tous.

Il s'agit de mettre en articulation l'ensemble des dossiers, procédures et préconisation pour organiser leur avancée dans le même but, redynamiser le centre-ville de Marmande.

Il reste désormais à rendre possible un changement d'habitudes des utilisateurs, des clients, des visiteurs pour réinsuffler une vraie vie dans notre centre-ville. La tendance commence à se mettre en place, il nous faut impérativement agir sur tous les leviers possibles, dans tous les domaines pour conforter et pérenniser cette évolution.

L'opération « Osez Marmande ! » vient en réponse aux différentes études et retours d'expérience réalisés sur la redynamisation des centres-villes de moyennes importances, notamment par l'Association des Maires de France, Paroles d'élus, le Conseil des Commerçants de France, l'Association de l'aménagement des centre-ville et d'autres.

Cette opération a pour but d'organiser l'ensemble de la dynamique du projet « centre-ville, cœur de vie » en mettant en perspective l'ensemble des actions déjà engagées par les services municipaux, nos partenaires et celles déjà initiées :

Ces actions se déclinent en 6 axes :

AXE 1 = AMELIORER LE CADRE DE VIE pour Inviter à une nouvelle pratique du centre-ville, basée sur les mœurs actuels

AXE 2 = FAVORISER LA MOBILITE, L'ACCESSIBILITE invitant à pratiquer le centre-ville

AXE 3 = PROMOUVOIR LES ANIMATIONS pour renforcer l'image festive et conviviale de Marmande.

AXE 4 = REVITALISER LE COMMERCE LOCAL pour inviter à de nouveaux usages.

AXE 5 = CONSOLIDER LE DIALOGUE AVEC LES COMMERÇANTS pour soutenir le commerce local par des actions partagées.

AXE 6 = ETUDIER L'AMENAGEMENT URBAIN pour faire du commerce un moteur d'activité de la ville

Ces actions permettront au centre-ville de Marmande de devenir un lieu de vie en réaménagement et de retrouver la vitalité due à un centre-ville de « capitale » de territoire »

M. Le Maire insiste il faut une urbanisation cohérente, une attractivité du centre-ville, avoir un véritable phare.

Votants : 32 Abstention : (00) Exprimés : 32 Contre : (00) - Pour : 32 – Dossier adopté (à l'unanimité)

Dossier n°4 : CENTRE-VILLE, CŒUR DE VIE, demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre des travaux du Quartier du Marché

P.LABARDIN présente le dossier et rappelle que le projet Centre-Ville Cœur de Vie affirme le choix de l'attractivité pour le centre-ville de Marmande avec les enjeux suivants :

1. favoriser de nouvelles habitudes d'ancrage et éviter les situations de passage
2. construire une véritable attractivité et affirmer la ville comme pôle de centralité et d'attractivité
3. améliorer la fonctionnalité de la ville, qualité de vie pour les habitants et les visiteurs, qualité d'accueil et de services pour tous

Il s'agit pour Marmande de se transformer, de devenir une ville attractive et de qualité.

La modification du plan de circulation et de stationnement a été la première action de la municipalité, étape indispensable de la mutation du centre-ville. En date du 28 juillet 2015, le Conseil Municipal a approuvé le partage de l'espace public entre les voitures, les piétons et les vélos, créant ainsi des zones de rencontre en centre-ville.

Dans la continuité de cette démarche, la municipalité a engagé dès janvier 2017 des travaux au sein du Quartier du Marché, quartier emblématique du centre-ville et au cœur de l'intensité commerciale.

Les travaux prévus au sein du Quartier du Marché se distinguent selon trois catégories : les réseaux, l'aménagement et la requalification des espaces publics, de nouveaux équipements (installation de mobiliers urbains, végétalisation de la place et ses abords.

Arrivée de M.CERUTI à 19h30

M. Le Maire rappelle qu'il s'agit de sommes importantes. C'est une reconnaissance de l'opération globale de CVCV, de la qualité du dossier. Il rappelle que l'Etat n'a pas l'habitude de mettre de l'argent sur ce type de dossier.

J.HOCQUELET souscrit aux propos. L'Etat a fait un geste pour favoriser l'investissement. Tant mieux qu'il y ait des projets, l'action nationale a aidé à un petit redressement.

M. Le Maire souligne qu'il n'y a qu'un seul site sur lequel il n'y a pas de projet (ancienne clinique Magdeleine), des études sont menées sur tous les autres. Pour répondre sur l'intervention de l'Etat, il rappelle qu'il est favorable à cette politique de baisse de dotations de l'Etat dans une certaine mesure, à condition qu'elles ne mettent pas les collectivités en danger. Etant donné cette politique, il n'y a qu'une seule manière de réagir, celle de favoriser les investissements. Il est donc impératif de maîtriser les dépenses de fonctionnement pour investir.

Il fait remarquer à J.HOCQUELET que c'est pour cela que quand l'opposition vote contre un budget, il ne comprend pas. Il suggère de regarder l'état des budgets du Conseil Départemental. Il faut aller au bout de la logique, la maîtrise du 012 permet ainsi d'investir. Il explique qu'il est nécessaire de dégager des marges de manœuvre avec le 012 et le 011. Il souligne que le co-financement permet d'être plus ambitieux.

M.CERUTI s'interroge : M.LE Maire a pour lui changé d'avis quant aux baisses de dotations de l'Etat qui selon lui nous prive de moyens.

M. Le Maire explique qu'il est favorable à une politique de sérieux dans la baisse des dotations de l'Etat. Cependant 70 % des investissements publics en France sont le fait des collectivités territoriales.

Il précise qu'il est favorable aux baisses de dotations pour la baisse de la dette mais pas pour jouer sur la baisse des investissements. Il est pour une politique de maîtrise des dépenses.

M.CERUTI pense que la commune n'a pas à être sollicitée pour le redressement des comptes, elle a besoin de moyens.

J.HOCQUELET propose de reparler du budget du département dans un lieu opportun. Il est tout à fait d'accord sur le fait de mobiliser des fonds d'Etat. Il explique que par rapport au budget, l'opposition a voté contre en bloc car selon lui, on ne saucissonne pas un budget. Et le temps imparti (soit 5 jours) pour proposer un contre budget est bien trop court. Il précise qu'ils ont une attitude qui est dans le vote global. Pour lui, la hausse des charges à caractère général affichée et soulignée par la CRC était irréaliste.

M. Le Maire ne tient pas à refaire le débat et souligne que la CRC avait comparé un CA et un BP. Il précise qu'au vu du bilan ils avaient bien montré que cela ne tenait pas la route. Les réalités économiques sont incontournables au-delà de la dimension politique. Il souligne que sur la forme il ne comprend pas que l'on vote contre.

L.VALAY souhaite apporter une précision par rapport aux propos de J.HOCQUELET. Lorsqu'elle était dans l'opposition le vote était fait avec discernement, elle n'a pas le souvenir d'avoir voté en bloc contre un BP.

J.HOCQUELET rappelle son intervention, et certaines incohérences.

M. le Maire conclut que pour une hauteur de travaux, les Marmandais paieront 900 000€ et espère les effets.

Votants : 33 Abstention : (00) Exprimés : 33 Contre : (00) - Pour : 33 -Dossier adopté (à l'unanimité)

Dossier n°5 : Débat sur les orientations générales en termes de Commerce à traduire notamment dans le Plan Local d'Urbanisme

M. Le Maire explique que nous sommes à la croisée des chemins pour le centre-ville, un diagnostic est posé, des décisions doivent être prises pour l'avenir puisque nous sommes en révision du PLU rendu nécessaire par le SCOT voté en 2014. M. le Maire rappelle qu'il faut être en harmonie avec certaines de ses dispositions.

Il précise qu'il est impératif de protéger les activités du centre-ville et favoriser l'habitat.

P.LABARDIN rappelle que l'objectif est la mise en compatibilité avec le SCOT. Il explique que plusieurs réunions de travail ont eu lieu avec la responsable de l'Urbanisme F. CARTIER-MICHAUD, la manager du commerce C.JOYA et S. DE LAMARLIERE pour trouver des solutions pour favoriser les activités commerciales en centre-ville.

Il décline l'ensemble des préconisations.

Les enjeux pour Marmande sont :

- la nécessité de conforter le commerce local
- la nécessité de respecter l'équilibre des différents pôles commerciaux.

Il explique qu'il faut encourager le développement du commerce en continuité de l'existant, lutter contre l'étalement urbain et ainsi favoriser les centralités au détriment d'une implantation dispersée en périphérie.

Il parle de la mise en place d'une OPA thématique « Commerce ».

La démarche consiste à inscrire ces nouveaux enjeux au sein du PLU de Marmande afin de rendre ce dernier compatible avec le SCOT Val de Garonne.

P.LABARDIN explique que ces enjeux et objectifs en termes d'aménagement commercial, et les nouvelles dispositions qui en découleront seront clairement retranscrits et détaillés au sein d'un nouveau document : une orientation d'aménagement et programmation ou OPA dite « thématique » puisqu'elle ne concernera que le commerce. Il souligne que l'utilité d'une OPA réside dans la précision des orientations pouvant être prises.

L'objectif d'une OPA thématique commerce est de développer un urbanisme de projet compatible avec le SCOT, un objectif en lien avec le projet CVCV, favoriser un aménagement urbain sur toute la ville et requalifier les entrées de la ville. Il s'agit de localiser certains types d'activités en lien avec le SCOT, de favoriser la mixité, préserver les linéaires commerciaux et lutter contre la vacance commerciale, et maintenir pour la population marmandaise une desserte optimale de l'offre commerciale...

P.LABARDIN précise que pour mener à bien ces objectifs ils ont procédé à l'identification de 3 pôles commerciaux :

1. les centralités principales
2. les centralités secondaires
3. les ZACOM

Pour ces différents pôles ont été défini des principes généraux de développement commercial, des principes spécifiques afin de structurer les équilibres recherchés

Au sein des centralités principales, le développement commercial y sera encouragé et tout type d'activités, sans distinction de taille pourront s'y installer.

Dans ces centralités, il s'agira de favoriser le maintien de l'offre et de sa mixité, d'autoriser le changement de destination des pieds d'immeubles en habitation dans certaines rues.

Dans les centralités, il s'agira de favoriser le maintien de l'offre et de sa mixité, d'autoriser le changement de destination des pieds d'immeuble en habitation.

La seconde orientation sera de créer une complémentarité entre les centralités urbaines et les ZACOM, et la troisième orientation est de revitaliser le centre-ville et conforter sa mixité fonctionnelle.

Il conclut qu'ils doivent protéger les activités du centre-ville et l'habitat.

A.MAHIEU s'interroge par rapport aux propriétaires qui rencontreraient une opportunité ne rentrant pas dans la liste pourraient être pénalisés.

P.LABARDIN explique qu'il y aura une possibilité pour les propriétaires de choisir de pouvoir créer une habitation. Il précise qu'il faut être pragmatique et tenir compte de ces particularités. Il souligne qu'il faut orienter le commerce et ne pas créer des rues de services.

L.VALAY intervient et explique que pour y vivre depuis plus de 20 ans, le fonds du problème est de faire revenir l'habitat dans le centre-ville.

Pour redynamiser, redonner une activité économique il faut voir quels sont les pôles d'activités commerciales dans la ville car les possibilités d'implantation en centre-ville sont très ouvertes.

M.CERUTI demande si l'on entre dans une phase de réflexion qui s'inscrit dans la même logique que le Front de Garonne.

M. Le Maire explique que ce soir en terme commercial, toutes les clés du développement du centre-ville sont exposées, les clés règlementaires.

Tout d'abord, il souligne que le règlement est la conséquence du travail de spécialistes qui formulent des préconisations : se concentrer sur des périmètres et être plus souple sur d'autres. Le rapport dit clairement que les PLU doivent contenir des contraintes fortes et positivement selon les périmètres. On évite ainsi les interstices laissés libres par la loi, car ainsi un porteur de projet peut effectuer ce qu'il souhaite. Des rues se transforment en rue d'habitat, il faut en prendre acte et les accompagner, subtil équilibre de coercition et de liberté.

M. le Maire remercie tous ceux qui ont travaillé sur ce dossier, cela a permis une clarification des choses, qui est la bienvenue. Il annonce qu'une réunion de concertation publique aura lieu en septembre.

P.LABARDIN rappelle l'intérêt du débat. Cela permet de mettre en place un sursis à statuer.

M. le Maire rappelle qu'il y a eu deux années difficiles 2010 et 2011, il y a du mieux, même si ce n'est pas palpable. Une hausse régulière du ratio fermeture/ouverture est à noter depuis 2014. Des chiffres plus précis sont à venir.

S.BORDERIE n'a pas ce sentiment de diminution de la vacance commerciale.

M. le Maire explique que certaines cellules se sont transformées en habitat mais aussi en fermetures conjoncturelles liées à des décisions nationales ou juridiques. La vacance commerciale a baissé de 25 % en raison de tous ces facteurs-là. Une évolution naturelle qu'il nous faut accompagner. Que cette réglementation permette de mieux organiser le commerce de Centre-ville.

S.BORDERIE s'interroge comment faire le choix de préempter.

M. Le Maire précise que la SEMPAM va devoir se positionner sur certains projets pour acheter, transformer et revendre.

P.LABARDIN précise que d'autres villes sont dans une réflexion similaire. Il insiste sur le souci de précision et être le moins critiquable, précision maximale. Il cite l'exemple de Villeneuve, et conclut que tout le monde est soucieux de préserver son centre-ville ce n'est pas seulement le cas de Marmande.

Le Conseil municipal atteste que le débat a bien eu lieu.

Votants : 32 Abstention : (00) Exprimés : 32 Contre : (00) - Pour : 32 – Dossier adopté (à l'unanimité)

Dossier n°6 Débat sur les orientations générales en termes d'habitat à traduire notamment dans le Plan Local d'Urbanisme :

Monsieur le Maire rappelle que les objectifs assignés à la révision du Plan Local d'Urbanisme sont de trois ordres : la mise en compatibilité avec les lois-cadre intervenues depuis l'approbation du dernier document d'urbanisme (ALUR, Grenelle II), la mise en compatibilité avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et enfin la prise en compte des projets structurants de la commune comme le projet « Centre-Ville, Cœur de Vie », la question commerciale ou encore la politique de l'habitat.

M.CERUTI n'est pas convaincu par l'argument des bailleurs sociaux 20% alors que 80% de la population peut en bénéficier. Selon lui, la population a besoin de logements de qualité. Le projet réalisé au Roc2 y répond, cette offre est loin d'être massive pour Marmande. La SEM transformée en SEM patrimoniale, est un bon plan pour dynamiser la création de logements adaptés au territoire.

M. Le Maire explique qu'en termes de perspective, il faut savoir que pour atteindre 20% de logements sociaux, il en manque 6% soit 600 logements. Cela est impossible aujourd'hui à réaliser, mis sur le marché locatif privé, il serait déstabilisé. Il y aurait un impact sur des

propriétaires qui seraient pénalisés. Il est nécessaire de trouver un subtil équilibre entre la transformation de logement (qui constituent la retraite de certains) et la construction. Il rappelle que 70% des logements du parc privé sont loués à des tarifs sociaux, et les conséquences des constructions de 2004 et 2005.

L.VALAY intervient sur les mesures qui viennent conforter un équilibre. L'OPAH RU permet de donner des moyens de financer des travaux sur des sommes qui permettent de restaurer ces logements. L'engagement de location est très proche du marché. Il en existe une agréée dans le département : SOLINCITE. Ce sont des mesures qui permettent tout en respectant le marché de créer de l'offre, et qui méritent d'être mieux connues, et de répondre aux besoins des Marmandais.

M. Le Maire souligne qu'il est important de requalifier tous ces appartements vides du centre-ville sur le plan de l'équilibre urbain. Il souhaite dire aux propriétaires qu'il existe un outil performant et rapide : le conventionnement sans travaux qui permet d'obtenir des dégrèvements d'impôts et pour nous d'atteindre nos quotas. Il s'agit d'un dispositif gagnant / gagnant. Les dents creuses, situées en zone urbanisées peuvent être classées : certaines pourront être rendues constructibles.

M. Le Maire explique que l'enquête publique est importante et qu'ils pourront rendre constructibles quelques terrains qui ne le sont pas.

Votants : 33 Abstention : (00) Exprimés : 33 Contre : (00) - Pour : 33 – Dossier adopté (à l'unanimité)

Dossier n° 7 les exigences réglementaires en matière d'utilisation des pesticides : la gestion différenciée.

J-P. Marchand et L.BROSOLO présentent le dossier.

J-P MARCHAND explique que depuis le 1^{er} janvier 2017, l'utilisation du Glyphosate est interdite. Il présente ensuite les services Espaces Verts et ses activités principales

Il souligne qu'il vaut mieux laisser pousser une herbe plutôt que de retrouver des produits chimiques dans notre eau. Il précise que contrairement aux collectivités, les particuliers ont encore le droit d'utiliser ce type de produits. Les espaces verts utilisent des méthodes respectueuses de l'environnement

Ils expliquent qu'elle est parfois appelée gestion raisonnée ou durable. Elle s'oppose au principe de gérer tous les espaces verts de la même façon (espaces bien tondu, plantations très horticoles, utilisation généralisée de produit chimiques).

De plus, elle s'oppose aussi à l'idée que la nature n'a pas sa place dans les zones urbanisées. Ils citent quelques exemples de pratiques en gestion différenciée : le paillage (semis de fleurs autour des arbres), la gestion des déchets (broyage des déchets de taille et espacement des tontes et élévation de la coupe), la conservation de la biodiversité (Faune et Flore), le désherbage alternatif.

Pour pallier à l'utilisation des produits herbicides il existe différentes techniques curatives qui passent par le matériel (brossage, choc thermique sur les plantes : projection d'eau chaude, coupe des herbes matériel rotatif), l'arrachage manuel, l'enherbement (par exemple dans les allées de cimetière).

J-P. MARCHAND souligne le gros besoin en communication.

M. Le Maire intervient en demandant pour nos administrés : s'il y a de l'herbe dans nos cimetières, ce n'est pas de la négligence mais une nouvelle façon de faire, de gérer nos espaces publics.

A.MAHIEU précise que parfois les personnes pensent que les espaces verts ne sont pas efficaces.

M. Le Maire pense qu'un programme de communication est nécessaire pour faire de la pédagogie sur les changements que nous vivons aujourd'hui. Il est légitime de penser à l'avenir.

J.HOCQUELET souligne que la pédagogie est nécessaire. Il souligne que l'on voit malheureusement parfois des bouts de fossés désherbés et cite les zones tampons de protection des ruisseaux et rivières. Effectivement, il faut faire de la pédagogie à ce sujet.

J-P. MARCHAND est d'accord avec J.HOCQUELET, il cite l'exemple des personnes âgées ont pris l'habitude de disposer d'espaces très propres et utilisent les produits chimiques à outrance.

L.GAY souligne que l'on ne parle plus de mauvaises plantes mais de plantes bio-indicatrices.

L.VALAY cite une expérience intéressante à Paris, où les colonnes Morris remplies d'algues en test pour consommer le gaz carboniques. Ce serait peut-être des concours de créativité pour préserver l'avenir.

J-L Dubourg parle de l'innovation du matériel, démonstration d'une balayeuse avec de nouveaux procédés qui arrachent l'herbe.

Votants : 33 Abstention : (00) Exprimés : 33 Contre : (00) - Pour : 33 – Dossier adopté (à l'unanimité)

Dossier n°8 – Programme de Relogement des activités associatives à l'Ilot des Capucins

P.GIRERD présente le dossier. Il précise que de nombreuses associations sont à reloger. Un phasage pluri annuel a été mis en place.

En 2017 :
- Relogement Billard phase A aux Capucins
- Relogement ateliers culturels (intermédiaire) à la maison des syndicats
- Relogement seniors (intermédiaire) salles Bounin et Cazassus

En 2018 :
- Réalisation des locaux seniors et aménagement durant dernier trimestre
- Réalisation extension billard R+1
- Réalisation des abords

Pour les années suivantes sont prévues :

- Aménagement des salles de réunions
- Mise à neuf de la maison "des syndicats" qui deviendrait conciergerie
- Réfection totale voirie (impérative même en l'absence de réalisation des salles de réunions)

M.CALZAVARA s'interroge par rapport à l'arrêt de bus pour la maison des Séniors. Il est en effet compliqué de monter la petite côte.

P.GIRERD explique que par rapport à l'accessibilité il faudrait prévoir un système de rotation
L.VALAY suggère qu'il faudra penser au rafraîchissement de la salle Damouran (peinture blanche) pour toutes les associations qui exposent.

M. Le Maire revient sur les aspects financiers.

Il précise que l'objectif est de conserver un service public dans le centre-ville en partenariat avec le Conseil Départemental.

J-L.DUBOURG souligne que par rapport au prévisionnel il va falloir prendre le crayon rouge pour faire des économies.

Votants : 33 Abstention : (00) Exprimés : 33 Contre : (00) - Pour : 33 – Dossier adopté (à l'unanimité)

Dossier n°9 Vente du bâtiment B du Square de Verdun au Conseil Départemental

S.BORDERIE précise qu'il est également important pour eux que les services publics restent en centre-ville sur ce lieu.

Elle remercie la municipalité.

M. Le Maire conclut donc qu'ils ont la même analyse

Votants : 33 Abstention : (00) Exprimés : 33 Contre : (00) - Pour : 33 – Dossier adopté (à l'unanimité)

Dossier n°10 Procédure de révision du PLU – Adoption des nouvelles mesures législatives suite au décret du 28 décembre 2015

Votants : 33 Abstention : (00) Exprimés : 33 Contre : (00) - Pour : 33 – Dossier adopté (à l'unanimité)

Dossier n°11 Déclassement dans le domaine privé de parcelle appartenant au domaine public communal : cadastré section IW

Votants : 33 Abstention : (00) Exprimés : 33 Contre : (00) - Pour : 33 – Dossier adopté (à l'unanimité)

Dossier n°12 Vente d'une partie du domaine public déclassé, section IW

Votants : 33 Abstention : (00) Exprimés : 33 Contre : (00) - Pour : 33 – Dossier adopté (à l'unanimité)

Dossier n°13 Complément de la délibération 2016 E 26 sur la subvention de l'Agence de l'eau Adour Garonne pour les travaux de raccordement au réseau d'assainissement collectif

Votants : 33 Abstention : (00) Exprimés : 33 Contre : (00) - Pour : 33 – Dossier adopté (à l'unanimité)

Dossier n°14 Complément de la délibération 2016 E 27 sur la subvention de l'Agence de l'eau Adour Garonne pour les travaux de réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif

Votants : 33 Abstention : (00) Exprimés : 33 Contre : (00) - Pour : 33 – Dossier adopté (à l'unanimité)

Dossier n°15 Participation aux frais de branchement à l'égout

Votants : 33 Abstention : (00) Exprimés : 33 Contre : (00) - Pour : 33 – Dossier adopté (à l'unanimité)

Dossier n° 16 Candidature au Marché d'achat d'électricité proposé par le groupement de commandes pour « l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique »

Votants : 33 Abstention : (00) Exprimés : 33 Contre : (00) - Pour : 33 – Dossier adopté (à l'unanimité)

Dossier n°17 Adhésion à un groupement de commande pour « l'achat d'énergies, de travaux/fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique »

Votants : 33 Abstention : (00) Exprimés : 33 Contre : (00) - Pour : 33 – Dossier adopté (à l'unanimité)

Dossier n°18 Subvention exceptionnelle à l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré : USEP 47

Votants : 33 Abstention : (00) Exprimés : 33 Contre : (00) - Pour : 33 – Dossier adopté (à l'unanimité)

Dossier n°19 SAISON CULTURELLE – Festival Mano a Mano

Votants : 33 Abstention : (00) Exprimés : 33 Contre : (00) - Pour : 33 – Dossier adopté (à l'unanimité)

Dossier n°20 Attribution de subventions aux associations du secteur Vie Citoyenne pour l'année 2017

Votants : 33 Abstention : (00) Exprimés : 33 Contre : (00) - Pour : 33 – Dossier adopté (à l'unanimité)

Dossier n°21 Attribution d'une subvention exceptionnelle en faveur de l'association Comité Festif

Votants : 33 Abstention : (00) Exprimés : 33 Contre : (00) - Pour : 33 – Dossier adopté (à l'unanimité)

Dossier n°22 Gratuité du domaine public.

Votants : 33 Abstention : (00) Exprimés : 33 Contre : (00) - Pour : 33 – Dossier adopté (à l'unanimité)

Dossier n°23 Attribution d'une subvention exceptionnelle en faveur de l'association A.N.A.C.R. Association Nationale des Anciens Combattants Résistants.

Votants : 33 Abstention : (00) Exprimés : 33 Contre : (00) - Pour : 33 – Dossier adopté (à l'unanimité)

M. Le Maire remercie le service Urbanisme pour le travail accompli sur tous ces dossiers de fond et rappelle que le PLU est un travail difficile, complexe.

S.BORDERIE demande des précisions par rapport à la décision 2017.095 concernant les stratégies primitives.

M. Le Maire explique qu'il s'agit d'un accompagnement pour le service communication, notamment pour l'ensemble du dossier CVCV.

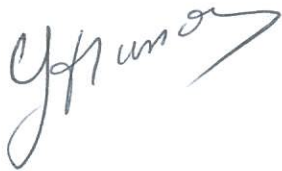
Décisions :

- ♦ Décision n° 2017.080 – 27.03.2017 - Fourniture et pose de faux-plafonds – Boulodrome couvert - Marché n°17.03
- ♦ Décision n° 2017.081 – 24.03.2017 - Marmande en Fête – Banda de Grignols
- ♦ Décision n° 2017.083 – 29.03.2017 - Convention de formation avec LES FRANCAS (Mesdames Tiffany OSER et Madison DUPONT)
- ♦ Décision n° 2017.084 – 29.03.2017 - Mise à disposition du « Hangar du petit Théâtre » en faveur de MR POWER dans le cadre du projet LAND ART.
- ♦ Décision n° 2017.085 – 30.03.2017 - Convention de mise à disposition de locaux municipaux en faveur de l'association MRPOWER pour le projet Land Art dans le cadre du GAROROCK 2017
- ♦ Décision n° 2017.087 – 04.04.2017 - Rendez-vous aux Jardins 2017 - Jardin d'art topiaire du cloître de l'église Notre-Dame de Marmande Samedi 03 juin 2017
- ♦ Décision n° 2017.088 – 04.04.2017 - Nuits de Garonne Patrimoine du vendredi 04 août 2017.
- ♦ Décision n° 2017.089 - 04.04.2017 - Journée Nationale du Patrimoine de Pays Samedi 17 juin 2017
- ♦ Décision n° 2017.090 – 04.04.2017 - Nuits de Garonne Patrimoine Juillet 2017 Janouille revient à Marmande.
- ♦ Décision n° 2017.093 – 11.04.2017 - Vente de 7 lots de structures et bâches du marché

- ♦ Décision n° 2017.094 – 11.04.2017 - Souscription des contrats d'assurance pour les besoins de la commune Marché 2014.01 Lot n° 1 Avenant n°2
- ♦ Décision n° 2017.095 – 11.04.2017 - Prestation de conseil en stratégie de communication Marché n°17.06
- ♦ Décision n° 2017.096 – 11.04.2017 - Convention de formation avec LES FRANCAS (Mesdames Emmy BELLOC, Carla TONINI, et Monsieur Léon MARIE)
- ♦ Décision n° 2017.097 – 13.04.2017 - Avenant au contrat d'assistance de l'application MELODIE relative à la gestion de l'état-civil

L'ordre du jour étant épuisé, M. le MAIRE lève la séance à 21 heures 50.

Le Secrétaire de séance,
Yolande MUNOZ



Le Maire de Marmande,
Daniel BENQUET



